

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N° : 20181005\_16**

**OBJET** : Retrait de l'actif et aliénation de véhicules communaux

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda  
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne  
D'JAFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

**Absents**

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Séance du 5 octobre 2018



**DÉLIBÉRATION N° :** **20181005\_16**

**OBJET :** **Retrait de l'actif et aliénation de véhicules communaux**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

Le parc automobile communal de Saint Joseph compte dans sa flotte deux véhicules peu utilisés et/ou dont les coûts d'entretien et de réparation sont importants par rapport à leur valeur argus.

Il convient donc de retirer ces véhicules de l'actif communal. Ces derniers serviront d'apport et feront l'objet d'une reprise lors d'une prochaine acquisition de véhicules.

Les véhicules concernés sont les suivants :

Marque	Type	Immatriculation	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire
PEUGEOT	307	851 BPA	21/08/03	2003218203413
TOYOTA	YARIS	801 BXP	11/04/08	2008218204880

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de l'actif de ces deux véhicules communaux ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la note explicative de synthèse n°16,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages

**Présents : 24**

**Représentés : 9**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le retrait de l'actif des deux véhicules communaux visés ci-après ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules.

Marque	Type	Immatriculation	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire
PEUGEOT	307	851 BPA	21/08/03	2003218203413
TOYOTA	YARIS	801 BXP	11/04/08	2008218204880

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :